

**La directrice Prospective, études  
et Jeux Olympiques et Paralympiques**

Paris le **12 JUIN 2023**

Prospective et Etudes/23001841-AC/SMN  
Affaire suivie par :  
Anne CHOBERT  
Tél : 01 82 53 80 07  
Mél : [urbanisme@iledefrance-mobilites.fr](mailto:urbanisme@iledefrance-mobilites.fr)

**Monsieur Michel LEPRÊTRE**  
**Président**  
**EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE**  
**Bâtiment Askia**  
**11 rue Henri Farman**  
**BP748**  
**94398 ORLY AÉROGARE CEDEX**

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

2C 179 124 0026 2

Monsieur le Président,

Par courrier daté du 3 avril 2023 et reçu le 6 avril 2023, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gentilly, dont l'un des objets est notamment d'adapter les règles en matière de stationnement au regard des nouvelles réglementations.

Les services d'Île-de-France Mobilités sont attentifs à la compatibilité des PLU avec le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF). En particulier, ce dernier fixe un cadre réglementaire en matière de normes de stationnement (véhicules individuels motorisés et vélos). Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement du PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Il apparait que le règlement du projet de PLU modifié de la commune de Gentilly n'est pas parfaitement compatible avec les prescriptions ou les recommandations du PDUIF relatives d'une part au stationnement automobile dans les logements neufs et d'autre part au stationnement des cycles dans les équipements publics.

L'ensemble des observations d'Île-de-France Mobilités sont explicitées dans le tableau d'analyse joint à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



**Laurence DEBRINCAT**

*PJ : Tableau d'analyse de la compatibilité du projet de PLU modifié avec le PDUIF*